

UNIVALOM

Siège :
449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40
Désignés :30
(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)
Présents :15
Votants :26
Procuration :4
Date de la convocation :
28 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 avril 2025

Délibération 2025-07

OBJET : Compte Administratif 2024

Le 3 avril 2025 à 15h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Procurations :

Christophe ULIVIERI à Bernard ALENDA,
Arnaud PRIGENT à Marc OCCELLI,
Patrick PEIRETTI à Hassan EL JAZOULI
Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

Membres excusés :

Emmanuel DELMOTTE, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Kevin SEBASTIAN, délégués de la Commission syndicale ;
Xavier WIJK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, délégués de la Commission syndicale ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Pierre CORPORANDY délégués de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20250403-2025-07-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024					
	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (N-1)		1 004 640,67		7 736 639,47		8 741 280,14
Opérations de l'exercice	15 195 108,51	14 600 267,56	41 792 303,92	40 369 831,87	56 987 412,43	54 970 099,23
TOTAUX	15 195 108,51	15 604 908,23	41 792 303,92	48 106 471,34	56 987 412,43	63 711 379,57
Résultats de clôture		409 799,72		6 314 167,42		6 723 967,14
Restes à réaliser	527 583,57	2 656 574,00			527 583,57	2 656 574,00
TOTAUX CUMULES	15 722 692,08	18 261 482,23	41 792 303,92	48 106 471,14	57 514 996,00	66 367 963,57
RESULTATS DEFINITIFS		2 538 790,15		6 314 167,42		8 852 957,57

La présentation ci-avant du Compte Administratif de l'exercice 2024 du Syndicat fait apparaître un résultat excédentaire de la Section d'Exploitation de 6 314 167,42 €.

Par ailleurs, le résultat des opérations retracées dans la Section d'Investissement en 2024 correspond à un excédent de 409 799,72 €.

Cependant, il est nécessaire de tenir compte du solde des « Restes à Réaliser » en investissement à l'issue de l'exercice 2024, qui porte sur un montant de 527 583,57 € en dépenses, et 2 656 574,00 en recettes.

Le solde global d'exécution du Compte Administratif de l'exercice 2024 s'élève par conséquent à 8 852 957,57 € (excédent).

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un Président de séance pour le vote du compte administratif 2024. M. EL JAZOULI a été élu à l'unanimité.

Le Conseil syndical examine le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Le Président, Monsieur LEONETTI, quitte la salle pour le vote.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20250403-2025-07-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Date de mise en ligne :

14 AVR. 2025